

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32074**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Concepteur/vendeur de cuisines et aménagement intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du négoce de l'ameublement - Fédération française nationale du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison (FNAEM)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3056 - Ameublement

Code(s) NSF :

230w Spécialités pluritechnologiques génie-civil, construction, bois (commercialisation), 230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Accueil des clients en espace de vente

Préparation du projet de cuisine ou d'aménagement intérieur

Réalisation du dossier technique correspondant

Négociation et vente du projet de cuisine ou d'aménagement intérieur

Suivi des travaux d'aménagement

Mise en œuvre de plans d'actions et suivi de son activité commerciale

Accueillir et conduire une découverte des besoins des clients au sein d'un point de vente de cuisines et d'aménagement intérieur

Elaborer un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur adapté aux besoins des clients

Présenter, négocier et vendre un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur

Réaliser le suivi de la mise en œuvre du projet de cuisine ou d'aménagement intérieur en lien avec les clients et les partenaires

concernés

Mettre en valeur des produits et des services au sein de la salle d'exposition

Assurer le suivi de son activité commerciale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises relevant de la branche du négoce de l'ameublement, soit plus de 5 600 entreprises et 57 700 salariés. Près de six salariés sur dix exercent leurs activités dans des structures de 50 salariés et plus et plus d'un sur quatre dans des entreprises de moins de 10 salariés. L'Île-de-France concentre près de 20 % des effectifs et 15,5% des établissements.

Concepteur(trice)-vendeur(euse) de cuisine, concepteur(trice) commercial(e) de cuisine, vendeur(euse)/agenceur(euse) de cuisine, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

D1403 : Relation commerciale auprès de particuliers

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Réglementation d'activités :

Sans objet

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le CQP se compose de cinq blocs de compétences :

Bloc 1 : Accueil et découverte des besoins des clients au sein d'un point de vente de cuisines et d'aménagement intérieur

Bloc 2 : Elaboration d'un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur adapté aux besoins des clients

Bloc 3 : Négociation et vente d'un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur

Bloc 4 : Suivi de la mise en œuvre du projet de cuisine ou d'aménagement intérieur

Bloc 5 : Mise en œuvre de plans d'actions et suivi de son activité commerciale au sein d'un magasin de vente de cuisines et d'aménagement intérieur

Pour valider le CQP, il est nécessaire de valider les cinq blocs de compétences qui le composent. Une fois validés, les blocs de compétences restent acquis sans limitation de durée

Bloc de compétence :

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32074 - Accueil et découverte des besoins des clients au sein d'un point de vente de cuisines et d'aménagement intérieur

Descriptif

- Établir un contact efficace et des conditions favorables à l'échange avec le client
- Conduire une démarche de découverte des besoins et des attentes du client vis-à-vis de son projet d'aménagement de cuisine et d'aménagement intérieur
- Identifier l'offre de produits et de services susceptibles de répondre aux besoins du client
- Présenter les mobiliers, appareils électroménagers et solutions d'aménagement et conseiller le client

Modalités d'évaluation

- Mise en situation professionnelle réelle par le tuteur en entreprise
- Mise en situation individuelle de découverte des besoins des clients en organisme habilité (1 heure 30)
- Mise en situation individuelle de découverte des besoins des clients par deux professionnels (évaluation finale) - 1 heure 30

Modalités de certification

Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat « Accueil et découverte des besoins des clients au sein d'un point de vente de cuisines et d'aménagement intérieur »

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32074 -
Elaboration d'un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur adapté aux besoins des clients

Descriptif

- Effectuer un relevé de côtes et des paramètres techniques de la pièce à aménager
- Analyser l'ensemble des informations ayant un impact sur le projet
- Concevoir un projet d'aménagement et d'implantation des équipements et mobiliers sous forme de schémas et de plans avec les outils appropriés
- Réaliser le chiffrage de l'offre de fournitures et de services (pose, travaux annexes)
- Vérifier la faisabilité technique de l'offre
- Formaliser une offre technique et commerciale adaptée aux besoins du client

Modalités d'évaluation

- Mise en situation professionnelle réelle par le tuteur en entreprise
- QCM sur le droit commercial, les normes, les réglementations techniques, règles de l'art, matériels et matériaux en organisme habilité (30 minutes)
- Epreuve pratique individuelle implantation / chiffrage en organisme habilité (4 heures)
- Epreuve pratique individuelle implantation / chiffrage lors de l'évaluation finale en présence de deux professionnels (4 heures)

Modalités de certification

Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat « Elaboration d'un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur adapté aux besoins des clients »

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32074 -
Négociation et vente d'un projet de cuisine ou d'aménagement intérieur

Descriptif

- Identifier l'ensemble des prestations à réaliser et les fournisseurs à contacter
- Réaliser les commandes des fournitures et leur réception
- Contrôler la bonne exécution des travaux sur le terrain
- Identifier les anomalies lors de l'exécution du projet de cuisine ou d'aménagement intérieur
- Identifier les raisons d'une insatisfaction du client, d'une réclamation ou d'un litige et les qualifier
- Assurer la remontée de l'information auprès des interlocuteurs pertinents ou des fournisseurs
- Transmettre au client une réponse adaptée à la situation dans le respect des procédures et de l'organisation en vigueur dans l'entreprise
- Identifier, mettre en œuvre et suivre les actions correctives

Modalités d'évaluation

- Mise en situation professionnelle réelle par le tuteur en entreprise
- Etude de cas individuelle préparation et suivi de chantier en organisme habilité (2 heures)
- Réalisation d'un dossier professionnel et entretien individuel d'évaluation avec deux professionnels (évaluation finale) - 40 minutes

Modalités de certification

Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat «Suivi de la mise en œuvre du projet de cuisine ou d'aménagement intérieur »

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32074 - Mise en œuvre de plans d'actions et suivi de son activité commerciale au sein d'un magasin de vente de cuisines et d'aménagement intérieur</p>	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la mise en valeur des produits et des services au sein de la salle d'exposition en utilisant les outils de communication, les accessoires à disposition et en mettant en place des actions commerciales • Vérifier l'état et la conformité des produits et des informations dans le magasin, identifier des anomalies et proposer des actions d'amélioration ou des actions correctives • Evaluer la satisfaction client et exploiter les outils de fidélisation en vigueur dans l'entreprise • Réaliser la mise à jour du fichier des clients et des prospects en utilisant l'outil de gestion de la relation clients de l'entreprise • Renseigner les tableaux de suivi de l'activité et de la performance commerciale • Repérer les pratiques de la concurrence présente dans la zone de chalandise • Organiser son activité en fonction des objectifs définis et identifier les priorités dans le respect des procédures de l'entreprise <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation professionnelle réelle par le tuteur en entreprise • Réalisation d'un dossier professionnel et entretien individuel d'évaluation avec deux professionnels (évaluation finale) – 40 minutes <p>Modalités de certification</p> <p>Validation par le jury paritaire et remise d'un certificat «Mise en œuvre de plans d'actions et suivi de son activité commerciale au sein d'un magasin de vente de cuisines et d'aménagement intérieur »</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Le jury est constitué des membres de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Il se compose pour moitié de représentants des syndicats de salariés, et pour l'autre moitié de représentants des employeurs.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est constitué des membres de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Il se compose pour moitié de représentants des syndicats de salariés, et pour l'autre moitié de représentants des employeurs.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		Le jury est constitué des membres de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Il se compose pour moitié de représentants des syndicats de salariés, et pour l'autre moitié de représentants des employeurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2024.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

168 CQP délivrés par an en moyenne
840 CQP délivrés depuis 2013

Autres sources d'information :

www.fnaem.fr

[AGEFOS-PME](#)

[FNAEM](#)

Lieu(x) de certification :

59 Rue Saint-Lazare
75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :